



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Inde

Question écrite n° 30380

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson alerte Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation des minorités en Inde. Fin août, d'importants heurts ont été constatés dans l'État d'Orissa ainsi que dans le district de Kandhamal. Le bilan est lourd : plusieurs dizaines de morts, près de cinquante lieux de cultes incendiés et saccagés, près de 500 habitations incendiées, 3 couvents catholiques détruits. Les violences interconfessionnelles entre hindous et chrétiens se déroulent déjà depuis plusieurs mois. La situation semble préoccupante. Il souhaiterait connaître la situation exacte ainsi que les intentions du Gouvernement français en vue de garantir la liberté de religion dans ce pays.

Texte de la réponse

Ces événements, qui ont vu l'assassinat le 23 août 2008 d'un dirigeant religieux hindou et plusieurs exactions à l'encontre de communautés chrétiennes, ont été condamnés sans équivoque par le gouvernement et le Premier ministre indiens. Le Premier ministre, Manmohan Singh, a qualifié ces incidents, suite à un entretien le 28 août avec une délégation de la conférence épiscopale indienne, de « honte pour la nation ». Dans le même temps, les autorités fédérales indiennes se sont mobilisées pour prendre rapidement les mesures nécessaires à l'arrêt des violences, avec l'envoi de forces de police dans la zone touchée, l'imposition d'un couvre-feu dans les districts concernés et l'ouverture de centres d'accueil pour les populations victimes de ces exactions. Le Président de la République et le ministre des affaires étrangères et européennes ont évoqué cette question avec leurs partenaires indiens à l'occasion du dernier sommet qui s'est tenu entre l'Union européenne et l'Inde à Marseille le 29 septembre 2008. La France a rappelé son attachement au dialogue et à la liberté de religion afin qu'aucune personne ne soit menacée du fait de ses croyances religieuses ou de son appartenance à une minorité. Le premier ministre indien a souligné l'attachement de l'Inde à la liberté de croyance et à la liberté de culte et la volonté des autorités indiennes de faire respecter ces libertés. La France ne manquera pas de suivre attentivement, dans le cadre de ses échanges avec l'Inde, l'évolution de cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30380

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7679

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 247